



CFE-CGC & UNSA Télécoms

La fédération des syndicats des personnels des opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 21 décembre 2010

Licences 4G : racket et irresponsabilité sociale !

A l'issue d'une visite dans les locaux d'un groupe d'e-commerce, Monsieur Besson, Ministre chargé de l'Économie numérique qui supervise le marché des télécommunications français, revient sur les conditions d'attribution des licences de téléphonie mobile 4G.

Avec 17 taxes et 9 redevances, le secteur des télécoms est devenu une véritable vache à lait pour l'État français. L'État français entend racketter les opérateurs de plus de 2 milliards d'euros...

La société française est en train de prendre conscience que la course effrénée à la rentabilité sous couvert d'une concurrence parée de toutes les vertus, est l'une des trois grandes causes de l'intense malaise social qui fait actuellement des ravages dans les entreprises françaises, et qu'elle aggrave un chômage préoccupant en période de crise. Le président Jean-Ludovic Silicani de l'Arcep, qui prévoit de lancer "d'ici à la fin février" l'appel à candidatures pour l'utilisation des fréquences de téléphonie mobile de quatrième génération va-t-il une nouvelle fois défendre un positionnement dogmatique ultra-libéral, plus proche des positions idéologiques de Bruxelles que de la défense de l'intérêt national.

La concurrence exacerbée détruit des emplois dans un secteur en croissance

Étrangement, Monsieur Besson, ne s'interroge jamais sur la destruction des emplois dans le secteur des télécommunications. Pourtant, c'est elle qui en fournit les chiffres, depuis que les marchés sont totalement ouverts à la concurrence.

Ils sont éloquentes. **Entre 1998 et 2009, le secteur des télécommunications a perdu 30 000 emplois, soit près de 1 sur 5** (156 000 emplois en 1998, un peu plus de 125 000 fin 2009). Dans le même temps, les revenus globaux des opérateurs sur le marché final sont passés de 25 milliards d'euros à plus de 45 milliards d'euros, soit 80 % d'augmentation en 10 ans.

Comment expliquer cette distorsion autrement que par les effets d'une concurrence exacerbée sur les marges des acteurs en place ? La courbe des pertes d'emplois accentue sa pente depuis 2004, et on peut aisément imaginer qu'elle va continuer si la concurrence s'accroît.

Les opérateurs ne cessent de délocaliser. La campagne de la CFE-CGC & UNSA Télécoms a permis d'empêcher SFR de [délocaliser en Algérie](#). Les mêmes organisations syndicales proposent aujourd'hui à l'État d'interdire purement et simplement les délocalisations à toutes les entreprises exploitant des concessions du domaine public.

500 millions d'euros et 25 000 emplois à gagner en localisant les centres d'appels en France...

A ce jour, il n'existe aucune contrainte sur l'emploi dans le cahier des charges des concessions de domaine public ou des licences, telles que les licences de téléphonie mobile ou le service universel que France Télécom assure en très grande partie.

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC/UNSA demande qu'une clause de localisation des emplois en France s'applique à tous les acteurs exploitant des ressources appartenant au patrimoine national.

Sur le seul secteur des télécoms, cela permettrait de relocaliser en France environ 25 000 emplois. Certes, cela augmentera les charges pour les opérateurs : un milliard d'euros au lieu de 650 à 700 millions pour les mêmes emplois en délocalisé, soit un surcoût de 300 à 350 millions d'euros, mais cela générera des recettes importantes pour la collectivité.

Caisses d'Assurances Maladie, Caisses de retraites, Cotisations chômage, Impôts sur le revenu, TVA sur les produits consommés par les personnes ayant retrouvé un emploi salarié, etc : **c'est au minimum 500 millions d'euros qui viendront alimenter les comptes de la nation si ces délocalisations sont interdites. Soit 7,5 milliards pendant la durée des licences 4G...**

Si l'obligation de localiser leurs centres d'appels en France, ou en Europe s'appliquait à l'ensemble des opérateurs télécoms, il n'y aurait pas distorsion de concurrence. Ni l'Union Européenne, ni l'OMC (Organisation mondiale du commerce), ne s'y opposeraient. Cette dernière admet que ce qui relève du domaine national ou des services publics soit l'objet de contraintes de cette nature. Les conditions associées à l'attribution de la 3^{ème} licence en Tunisie, obtenue par un consortium auquel France Télécom participe, le démontrent.

Aménagement du territoire : les mensonges des pouvoirs publics

Le discours démagogique d'une couverture à 99% de la population ne trompe personne. Actuellement les opérateurs couvrent 99% de la population en situation « immobile », c'est-à-dire chez elle ou au bureau mais seulement 90% du territoire...

L'exigence d'un versement de 2 milliards n'améliorera pas la couverture des zones blanches : pour des raisons de rentabilité, ils seront contraints au contraire de se concentrer sur les zones denses.

Entre maintien de zones blanches et avantages tarifaires exclusivement concentrés sur les zones denses (comme c'est déjà le cas sur l'ADSL), l'aménagement du territoire apparaît à nouveau relégué au second plan.

La CFE-CGC & l'UNSA Télécoms dénoncent le racket de l'État et l'irresponsabilité sociale du Ministre chargé de l'Économie Numérique. Ils exigent de l'État que la question de l'emploi soit remise au centre de la régulation du secteur des télécommunications.

La CFE-CGC & l'UNSA Télécoms demandent au Ministère de l'Économie, à l'ensemble du gouvernement, et aux parlementaires de réorienter l'action du gouvernement, en créant de l'emploi plutôt que des taxes.

Interdire les délocalisations aux opérateurs télécoms, c'est permettre la création de 25 000 emplois en France.

La défense de l'emploi doit être une priorité nationale. Elle permettra, mécaniquement, d'améliorer durablement les comptes de la nation, et de préserver le système de protection sociale auquel nous sommes tous attachés.

Contacts :

France Télécom-ORANGE

Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Pierre VARS, Secrétaire National UNSA France Télécom-Orange

SFR

Vanessa JEREB, Délégué Syndical UNSA SFR (06 26 34 09 92)

Frédéric LESCA, Secrétaire Général UNSA Télécoms (06 11 29 29 87) frederic.lesca@sfr.com

Bouygues Télécom

William BENAVENT, Délégué Syndical CFE-CGC Bouygues Télécom (06 60 31 96 40)

Free

Antonio MARTIN-MUNOZ, Délégué Syndical CFE-CGC Free (06 18 06 32 33)

Numéricable

Claude TERRIER, Délégué Syndical CFE-CGC (06 60 32 80 51)

Vous pouvez retrouver ce communiqué sur le blog Télécoms, Média & Pouvoir : <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/> - Rubrique : Communiqués de presse